

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 21 février 2019 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1905645A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Capucine Ternynck, épouse Mulliez, est nommée au grade de lieutenant-colonel, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise dans le domaine de la médiation au profit de l'inspection générale des armées – gendarmerie.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, commandant et délégué
aux réserves de la gendarmerie nationale,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,*

O. KIM